

AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **21 novembre au 19 décembre 2016** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de SAINT JEAN BREVELAY. concernant le projet présenté par le GAEC DE KERGUILLERME (représenté par Messieurs LE BRETON Michel et Christophe et Madame LE BRETON Claire, co-gérants), dont le siège social est situé au lieu-dit "Kerguillerme" 56660 SAINT JEAN BREVELAY, en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter 31500 emplacements de volailles de chair à l'adresse suivante : "Kerguillerme" 56660 SAINT JEAN BREVELAY, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de SAINT JEAN BREVELAY aux jours et horaires suivants:

- *Les lundis, mardis, mercredis et vendredis : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00*
- *les samedis de 09h00 à 12h00*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 19 décembre 2016 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de SAINT JEAN BREVELAY
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau -1 allée du Général Le Troadec BP 520 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr